

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Participation à la deuxième augmentation de capital de la SCPI par l'émission de 150 000 parts nouvelles, portant le capital de 127 725 777 € à 150 675 777 € ouverte à la date du 23 décembre 2016

Société de Gestion : **FONCIA PIERRE GESTION**
Agrément AMF : N° GP-14000024 en date du 11 juillet 2014
Siège Social : **13 Avenue Lebrun - 92 188 ANTONY Cedex**

Site Internet : pierre-gestion.foncia.com ☎ 01 55 52 53 16 📠 01 55 52 52 51

Nom prénom du Conseiller :	Cachet & signature :
N° d'agrément CIF :	
Date de réception de la souscription :	
Date de mise en jouissance des parts :	
Nombre de parts :	Origine :

Cadre réservé à la société de gestion

N° Associé : _____

● PLEINE PROPRIETE ● NU-PROPRIETE (si Usufruitier) ⁽¹⁾

Représenté par un tiers NON OUI Nom complet du tiers : _____ Qualité : _____
 M. Mme M. & Mme ⁽¹⁾ M. & M. ⁽¹⁾ Mme & Mme ⁽¹⁾ Indivision ⁽²⁾ SCI ⁽³⁾ Société ⁽³⁾ SIRET : _____

• Souscripteur 1 Nom & Prénom : _____ Naissance Date : ____/____/____ Lieu : _____
 • Souscripteur 2 Nom & Prénom : _____ Naissance Date : ____/____/____ Lieu : _____

Courriel : _____ Téléphone : _____ Profession : _____
 Adresse postale : _____ Code Postal : _____ Ville/Pays : _____
 Adresse fiscale : _____ Code Postal : _____ Ville/Pays : _____

Situation familiale Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Veuf(ve) Pacsé(e) en Indivision, en Séparation de biens
 Si vous êtes marié(e) Date de mariage : ____/____/____ Si vous êtes pacsé(e) Date de pacs : ____/____/____

Régime matrimonial Sans contrat, communauté légale Contrat communauté universelle Contrat séparation de biens Participation aux acquêts

IMPOSITION I.R. I.S. Autres : _____

FISCALITE Résident Non Résident - Pays : _____ U.S. Person - Tax Identification Number : _____

● USUFRUIT (Si nature de l'acquisition en Nu-propriété) ⁽¹⁾

Représenté par un tiers NON OUI Nom complet du tiers : _____ Qualité : _____
 M. Mme M. & Mme ⁽¹⁾ M. & M. ⁽¹⁾ Mme & Mme ⁽¹⁾ Indivision ⁽²⁾ SCI ⁽³⁾ Société ⁽³⁾ SIRET : _____

• Souscripteur 1 Nom & Prénom : _____ Naissance Date : ____/____/____ Lieu : _____
 • Souscripteur 2 Nom & Prénom : _____ Naissance Date : ____/____/____ Lieu : _____

Courriel : _____ Téléphone : _____ Profession : _____
 Adresse postale : _____ Code Postal : _____ Ville/Pays : _____
 Adresse fiscale : _____ Code Postal : _____ Ville/Pays : _____

Situation familiale Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Veuf(ve) Pacsé(e) en Indivision, en Séparation de biens
 Si vous êtes marié(e) Date de mariage : ____/____/____ Si vous êtes pacsé(e) Date de pacs : ____/____/____

Régime matrimonial Sans contrat, communauté légale Contrat communauté universelle Contrat séparation de biens Participation aux acquêts

IMPOSITION I.R. I.S. Autres : _____

FISCALITE Résident Non Résident - Pays : _____ U.S. Person - Tax Identification Number : _____

IMPORTANT : Veuillez joindre au présent document un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal du compte sur lequel vous souhaitez que vos revenus soient crédités.

SOUSCRIPTION	Souscription de (nombre de parts en toutes lettres) _____ part(s) de la SCPI PLACEMENT PIERRE	
	pour la somme globale de (en toutes lettres) _____ € , soit 340,00 € x _____ part(s)	
	COUVERTURE	<input type="radio"/> Chèque bancaire à l'ordre de la SCPI <input type="radio"/> Virement bancaire sur le compte de la SCPI
FINANCEMENT	Emprunt : <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	Nantissement : <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
	Si OUI : _____ € représentant mon apport personnel et le solde au moyen d'un prêt de _____ € sollicité auprès de l'établissement suivant : _____	

Le bulletin de souscription doit être retourné à la Société de Gestion accompagné des fonds correspondants. A réception, cette dernière accusera réception par lettre simple avec remise au souscripteur d'une copie du présent bulletin dûment renseigné sur les dates d'enregistrement et de jouissance des parts souscrites.

Je déclare, être en possession des statuts de la société, de la note d'information ayant reçu le visa SCPI n° 16-28 de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 25 novembre 2016, avoir pris connaissance des conditions générales de souscription (au verso) et être informé que la société de gestion demande la réception des fonds correspondant pour la prise en compte de la présente souscription.

Je déclare, être informé que la société ne garantit pas la revente des parts et j'ai bien noté que le droit de rétractation mentionné à l'article L 341-16 du code monétaire et financier relatif au démarchage et à l'article L121-29 de code de la consommation relatif à la fourniture à distance de services financier, ne s'applique pas aux parts de SCPI et que, une fois ma souscription enregistrée, elle sera définitive et je ne pourrais pas revenir sur ma décision d'investir. A compter du 1^{er} janvier 2013, le prélèvement libératoire forfaitaire est supprimé et remplacé par un prélèvement obligatoire non libératoire de 24%. Les associés dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année précèdent le paiement de ces revenus est inférieur à 25000€ pour une personne seule et à 50000€ pour un couple marié ou pacsé peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement (voir « demande de dispense du prélèvement obligatoire » sur notre site internet).

Les produits financiers sont également soumis aux prélèvements sociaux au taux en vigueur de 15,5%, ceux-ci, sont retenus à la source au moment de leur versement, ils concernent les résidents et les non-résidents.

Attention pour l'année fiscale 2019, votre dispense de prélèvements doit nous être retournée avant le 30 novembre 2018.

Important : Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux, il convient de joindre au présent bulletin, le formulaire de renseignements « Questionnaire de connaissance client et déclaration de provenance des fonds » dûment complété, daté et signé (disponible sur notre site internet).

DATE : ____/____/____

SIGNATURE(S) :

(1) Pour les parts souscrites au nom de 2 souscripteurs (époux mariés sous le régime de la communauté légale, pacésés) apposer les deux signatures.

(2) Démembrement ou Indivision : Le(s) usufruitier(s) ; le(s) nu-propriétaire(s) et les indivis formant l'indivision doivent apposer leur signature et indiquer leur identité.

(3) Pour les sociétés, indiquer la forme, le siège social, nom(s), prénom(s) et pouvoir(s) du ou des représentants et joindre les statuts.



SCPI PLACEMENT PIERRE

Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe au capital de 128 407 392 € au 31/12/2016

13, Avenue Lebrun 92188 ANTONY Cedex

337.646.764 RCS NANTERRE

Objet Social : Acquisition et Gestion d'un patrimoine immobilier locatif

CONDITIONS GENERALES DE SOUSCRIPTION

Les statuts de la SCPI PLACEMENT PIERRE, suite à l'Assemblée Générale Mixte du 28/06/2017 ont été modifiés. Mention en a été faite auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre sous le n° 25792.

La notice prévue à l'article n° 422-196 du règlement général de l'AMF a été publiée dans le Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires du 16 décembre 2016 et du 11 décembre 2017.

La note d'information qui m'a été remise avec le bulletin de souscription a reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa SCPI n° 16-28 en date du 25 novembre 2016.

La deuxième augmentation de capital destinée à porter le montant du capital social nominal de 127 725 777 euros à 150 675 777 euros se fera dans les conditions exposées ci après :

I - FORME ET OBJET DE LA SOCIETE

La société PLACEMENT PIERRE est une Société Civile faisant publiquement offre au public, elle est régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil, par les dispositions qui lui sont applicables figurant dans le Code Monétaire et Financier, le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, tous les textes subséquents, et par les statuts. Elle a pour objet exclusif l'acquisition directe ou indirecte y compris en l'état futur d'achèvement et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif ; l'acquisition et la gestion d'immeubles qu'elle fait construire exclusivement en vue de leur location. Pour les besoins de cette gestion, la Société pourra procéder aux opérations prévues par les articles L214-114, L214-115, R214-155 à R214-156 du Code Monétaire et Financier.

II - MODALITES DE SOUSCRIPTION

La deuxième augmentation de capital d'un montant nominal de 22 950 000 euros, par l'émission de 150 000 parts nouvelles destinée à porter le capital social nominal de 127 725 777 euros à 150 675 777 euros, se fera dans les conditions exposées ci-après :

➔ Prix d'émission :

♦ nominal	153 euros
♦ prime d'émission	187 euros
♦ soit par part	340 euros

➔ **Commission de souscription** : Conformément à l'article 18 des statuts, la commission de souscription pour cette augmentation de capital, s'élèvera à 8% HT (soit 9,60% TTC au taux de TVA actuellement en vigueur) du prix de souscription des parts soit 27,20€ HT par part (32,64€ TTC au taux de TVA actuellement en vigueur) elle est prélevée sur le produit de chaque augmentation de capital (prime d'émission incluse).

Le prix de souscription de 340 euros s'entend net de tous autres frais.

➔ **Date d'ouverture** : 23 décembre 2016

➔ **Date de clôture de l'augmentation** : initialement prévue le 22 Décembre 2017, celle-ci est prorogée jusqu'au 30 juin 2018.

➔ **Clôture anticipée** : L'augmentation de capital pourra être close par anticipation dès que le montant aura été intégralement souscrit. Néanmoins si des opportunités d'investissement se présentaient conformes aux objectifs décrits dans la note d'information, la Société de Gestion se réserve la possibilité de décaler l'augmentation de capital en cours, dans la limite de 20% de celle-ci.

➔ **Montant minimum de souscription à recueillir** : Si à la date de clôture prévue, le montant n'est pas intégralement souscrit, cette dernière sera limitée au montant des souscriptions reçues, sous réserve que celui-ci représente au moins 75% de l'augmentation de capital. Dans le cas où le pourcentage de 75% ne serait pas obtenu, l'augmentation de capital sera prorogée.

➔ **Date d'entrée en jouissance** : Les parts souscrites avant la fin d'un mois donné porteront jouissance à compter du 1^{er} jour du 4^{ème} mois suivant celui au cours duquel la souscription aura été enregistrée.

➔ **Minimum de souscription conseillé** : 10 parts

III - MODALITES DE REGLEMENT ET D'ENREGISTREMENT DE LA SOUSCRIPTION

Les parts souscrites en numéraire sont libérées intégralement lors de la souscription de leur montant nominal et de la totalité de la prime d'émission. Le règlement s'effectue soit par virement bancaire, soit par chèque libellé à l'ordre de la SCPI PLACEMENT PIERRE.

Les parts souscrites à l'aide d'un financement à crédit ne seront validées qu'après encaissement des fonds correspondant à la totalité du prix de souscription. Les parts qui ne seront pas intégralement payées à la date de clôture de la présente augmentation de capital, ne seront pas validées et pourront être remplacées par des souscriptions payées comptant.

Le bulletin de souscription doit être retourné à la Société de Gestion accompagné des fonds correspondants. A réception, cette dernière accusera réception par lettre simple avec remise au souscripteur d'une copie du présent bulletin dûment renseigné sur les dates d'enregistrement et de jouissance des parts souscrites.

IV - LIEU DE SOUSCRIPTION ET DE VERSEMENT

Les souscriptions et les versements seront reçus au siège social de la société de gestion Foncia Pierre Gestion, 13 avenue Lebrun à Antony (92188) cedex.